



Décision de l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation de mettre un terme à sa collaboration avec un consultant en TI employé par un contractant.

Affaire ouverte

Affaire 359/2021/NH - Ouvert le 18/03/2021 - Décision le 13/07/2022 - Institutions concernées Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Pas d'acte de mauvaise administration constaté) | Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Poursuite de l'enquête non justifiée) |